

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

6212-10-001

20 février 2012
Îles-de-la-Madeleine

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Objet : Lettre ouverte aux Ministres Arcand et Gignac

Messieurs les Ministres,

Le 16 décembre 2011, vous annonciez, en grande pompe, la tenue prochaine d'un BAPE sur la question des effets potentiels de l'exploration et de l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine. Le geste visait à répondre aux « *inquiétudes à l'égard des effets potentiels de ces activités* », exprimées depuis des mois par la population locale et à « *informer adéquatement la population à l'égard des enjeux de ces activités, de la consulter et de formuler des recommandations au gouvernement quant aux mesures à prendre pour assurer la protection des nappes phréatiques* ».

Permettez-nous, Messieurs les Ministres, de vous rappeler que l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles se fait depuis des centaines d'années aux Îles-de-la-Madeleine, et que nulle Commission du BAPE ne s'est encore penchée sur la question. Or, ce qui a si drastiquement changé sur notre archipel depuis quelque temps, ce qui cause la préoccupation des Madelinots et ce qui n'est aucunement mentionné dans les communications gouvernementales, est l'apparition du spectre d'un forage pour des hydrocarbures en sol madelinot.

Veillez prendre en compte, Messieurs les Ministres, que selon le Plan d'action de développement 2008-2013 du BAPE, l'enquête publique menée par le BAPE sur un projet ou un dossier générique vise à « *mettre en lumière, dans une vision globale, les préoccupations des participants tant pour la qualité de l'environnement et le dynamisme économique que pour l'équité sociale, qui sont les trois dimensions indissociables du développement durable*. » Dans ce contexte, comment le ministre responsable du développement durable et de l'environnement peut-il justifier le choix d'un mandat à la fois aussi imprécis et restrictif ? Serait-ce pour mieux voiler la situation réelle aux Îles et ainsi détourner la discussion des vrais enjeux qui se posent devant les Madelinots et, effectivement, devant l'ensemble des Québécois ?

Nous réitérons que nos préoccupations face au contexte « *d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles* » – lire *des hydrocarbures, aux Îles-de-la-Madeleine* –, concernent l'ensemble des trois grands piliers du développement durable.

- Nous nous préoccuons, sur le plan **social**, du manque flagrant d'encadrement légal des activités de l'industrie pétrogazière, des conflits de pouvoir issus de la préséance de la Loi sur les mines sur les schémas d'aménagement, du manque d'influence qu'ont nos élus dans les négociations avec l'industrie, de l'incertitude liée aux compensations des torts ou préjudices encourues par la population. L'inconnu et l'incertitude qui caractérisent le contexte du développement des hydrocarbures menacent nos modes de vie et leur qualité, caractérisés entre autre par l'absence des méga-industries aux Îles. De plus, nous ignorons comment une telle exploitation affectera les habitudes de consommation énergétique des résidants : peut-on vraiment espérer qu'elle réduira notre empreinte écologique ?

- Au niveau **environnemental**, nous nous inquiétons de la menace que représente l'activité gazière pour la santé humaine, à cause des impacts qu'elle a nécessairement sur l'eau, les sols et l'air. Nous nous inquiétons pour l'inévitable contamination de l'air par les torchères et le stockage des hydrocarbures, pour la pollution potentielle du sol par l'entreposage et le traitement des boues de forage, pour les impacts sur le milieu et la faune associés à l'installation nécessaire d'infrastructures et du réseau de distribution des hydrocarbures, pour la qualité de la restauration des sites, etc. Vous voyez que nos préoccupations dépassent largement les questions touchant à la contamination de la nappe phréatique, que ce soit à cause des produits utilisés, du surpompage et de l'intrusion des eaux salées, des saumures extratoxiques, etc.
- Sur le pan **économique**, nous nous préoccupons des redevances planchers et des crédits d'impôts plafonds prévus par le régime actuel, de la faible création d'emploi liée à ce secteur, de la distribution des coûts et des bénéfices parmi les membres de la société, des impacts réels et perçus sur les industries qui supportent actuellement notre communauté, soit le tourisme, les pêches et les cultures marines et agricoles. Il nous semble que la population des Îles assume en ce moment l'ensemble des risques sociaux, économiques et environnementaux liés aux projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans son milieu, sans avoir quelque bénéfice concret à en tirer. Il existe pourtant des alternatives énergétiques considérables, durables, neutres en émissions GES et génératrices d'emploi et de revenu dépassant largement ceux associés aux hydrocarbures. Pourquoi le gouvernement s'entête-il à les évacuer du débat ?

À ces préoccupations s'ajoute, maintenant, la crainte d'avoir obtenu un BAPE ankylosé, démuné de tout sens critique, pré-électoral et handicapé par les visées politiques de ce gouvernement.

Nous vous demandons donc, Messieurs les Ministres Arcand et Gignac, d'assumer vos responsabilités respectives, telles que vous les a confiées la population du Québec, soit celle « d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité » et celle « d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyennes et des citoyens ». Nous vous demandons de revoir le mandat actuel du BAPE, afin qu'il puisse refléter l'ensemble des enjeux auxquels nous faisons face aux Îles-de-la-Madeleine. C'est pour vous une occasion de faciliter l'émergence de cette nouvelle « ère de concertation et de collaboration intersectorielle » qui faisait tant rêver M. Charest dans la Stratégie gouvernementale de développement durable de 2007. Nous sommes convaincues qu'il est encore temps de corriger votre tir afin de démontrer une préoccupation sincère et crédible envers les générations futures. Mais le temps file...

Respectueusement,



Natalia Porowska, Majorie Lapierre et Annie Landry
Pour le groupe citoyen Énergie Alternative.
Îles-de-la-Madeleine

P.j. : Copie de la lettre originale demandant une commission du BAPE sur la question de **l'exploration et exploitation des hydrocarbures** en sol madelinot.

C.c. : Monsieur Germain Chevarie, député des Îles-de-la-Madeleine
Monsieur Joël Arseneau, maire des Îles-de-la-Madeleine